Commission des finances
du Conseil Communal de BEX

Bex, le 1er décembre 2021

RAPPORT SUR LE PROJET DE BUDGET 2022

-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN s'est réunie à deux reprises les 3 et 22 novembre 2021 afin d'étudier le budget de l'année 2022.

L'ensemble des membres de ladite Commission était présent.

Lors de notre première séance, la boursière Mme Sylvie Cretton et, à tour de rôle Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux sont intervenus pour les éléments qui concernaient leurs dicastères et nous ont quitté une fois avoir répondu à nos questions. Je me suis ensuite rendu le 29 novembre auprès de la boursière afin d'avoir des compléments d'informations relatifs à une liste de questions.

Nous les remercions pour tous les renseignements clairs et précis qu'ils nous ont fournis ainsi que pour leur participation constructive lors de nos séances.

Considérations générales

Le budget 2022 a été établi après une année marquée par la pandémie et les mesures sanitaires qui sévissent encore à l'heure où ces lignes sont rédigées.

Le budget ainsi proposé montre un excédent présumé de charges de **Fr. 1'479'646.00** (déficit) (contre 1'241'002.- dans le budget 2021) et une marge d'autofinancement (cash-flow) de **Fr. 2'414'404.-** (contre 2'704'506.- dans le budget 2021).

Nous remarquons une tendance vers plus de précision dans le budget. Les appréciations optimistes ou pessimistes sont réduites du fait d'un suivi plus fin (Également donné par les outils informatiques).

Nous attendons les résultats 2021, mais selon les informations données tant par le Syndic Monsieur Cherubini que par Madame la Boursière Sylvie Cretton, les comptes devraient s'approcher du budget et que cette bonne surprise est surtout due aux investissements non-effectués.

Fort des faits :

- Que la part des charges incompressibles est de 73%
- Que ce budget s'aligne avec cohérence aux derniers exercices.
- Que les explications données tant par les membres de la Municipalité que par la boursière communale, sont claires et dissipent les questions.

Remarque : afin d'éviter des heures et des heures de discussions. Nous pouvons tous essayer d'économiser 1'000.- ici 2'000.- là, mais en définitive, on a un taux de charge incompressible élevé, des investissements à prévoir pour le solde et que sur le budget total de la commune nous n'avons pas de très grande marge de manœuvre.

Nous souhaitons dans ce rapport, non seulement apporter quelques précisions et éclaircissements, mais surtout ouvrir des pistes de domaines dans lesquels des améliorations pourraient être faits.

Par amélioration, nous ne parlons pas seulement d'économie, mais également de points permettant d'améliorer la vie des habitants de la commune et donc, par voie de conséquence son attractivité.

Renseignements complémentaires et suggestions de points à améliorer sur le budget 2022 :

Page 8

101	Pour plus de clarté et compréhension des budgets des commissions municipales, afin de séparer les jetons de présence des commissions municipales du budget global desdites commissions, par exemple : commission culturelle, sportive, urbanisme etc…
100.3003	Jetons de présence : augmentation de 17'000.- à 25'000.- Votés lors du Conseil communal du 06.10.2021 dernier conseil.

Page 10

112.4901	et Salaire du délégué à l'environnement (noté en revenu)
112.902	Imputé au compte 822.3901, page 50, A mettre en lien avec l'adoption du règlement sur le Fonds durable, voté lors du Conseil communal du 06.10.2021.

140.3011	Traitements : 1 cours supplémentaire de français, compensé par des subsides cantonaux.
Page 12	
152.3170.002	Festival des enfants. Il y aura un prix d'entrée.
Page 14	
170.3653.014	Bicross Club Chablais : le subside également aux enfants provenant d'autres communes. Dans le cadre de ce sport, les Bellerins sont minoritaires. Cela se compense certainement avec d'autres échanges.
Page 16	
210.3187	Emolument à la commission des impôts C'est le travail que fait ladite commission pour les impôts communaux
210.	légère augmentation pour la population, stable pour les sociétés malgré la pandémie.
Page 18	
221.4222.042	Holdigaz Vevey : le rendement de ces actions à 2,5% est plutôt bon, vu qu'elles étaient à 50.- en 2006.- et qu'elles sont à ce jour à Fr. 100.- Serait-il judicieux d'en vendre une partie pour permettre des investissements ?
Page 20	
320.4355.001	Étant donné le virage vers le chauffage avec les énergies renouvelables dû entre autres à la conscience climatique, il serait bon de revoir les prix et commercialisation afin de répondre à une demande à la hausse.
Page 26	
430.3185	Honoraires pour études… Auparavant à la charge du Bureau Technique, réparti différemment pour bénéficier de la péréquation.
Page 30	
460	Egouts Il est préconisé de remplacer 1% par an soit 2-3 km par an. Un retard pris est dû au fait de grands travaux. Ceci ne crée-il pas un risque de surcoûts différé ?
Page 40	
6	Police Ce poste a un montant élevé. Cependant, le taux de satisfaction n'est pas aussi important. Il serait utile de chercher à améliorer le service et à diminuer les coûts.
Page 54	

350.002	Faire une perte pour un chalet tant demandé pose question. Est-ce que les prix peuvent être revus ? est-ce que les « non Bellerins » et, particulièrement, les activités comportant un aspect commercial ne payent-ils pas trop peu ? A réfléchir pour tendre à un budget équilibré.
350.004	On ne peut qu'espérer une augmentation des recettes du nouveau stand qui semble assez prisé. Il a été beaucoup « prêté » gratuitement sur 2021 pour les associations, partis Bellerins.
350.010.3129	CAD de l'Hôtel de Ville. Fr. 5000.- sont assumés par le locataire. Est-ce que Fr. 15000.- de chauffage pour des locaux sous-occupés n'est-il pas démesuré ? Des solutions doivent être cherchées, et profiter à plus d'associations.
Page 60	
350 071	Ce bâtiment reste problématique : financièrement on ne s'en rend pas compte car deux appartements loués assurent des recettes sur ce compte mais les questions de salubrité restent entières. Il serait important de choisir et concrétiser les propositions des années précédentes pour ne pas avoir à subir les non-décisions dans les budgets futurs.
Page 70	
580	Temples et cultes Une étude en 2021 sur les églises vaudoises démontre que la fréquentation est à la baisse. Du fait de l'important coût d'entretien de ces magnifiques édifices, il est utile d'entamer des réflexions pour que ces lieux soient utiles à un plus grand nombre de Bellerins, peut être en augmentant la fréquence des concerts et autres activités s'accordant au lieu.

Nous souhaitons que les questions soulevées et les points où nous voyons des améliorations possibles soient traités et qu'une réponse y soit donnée avant le prochain budget.

A la question : comment notre commune peut-elle sortir d'un budget générant un déficit, nous avons bien vu qu'outre le fonctionnement de la commune, c'est probablement une réflexion globale et partagée qui pourrait apporter des solutions.
Non seulement dans les entreprises et associations, mais surtout dans les communes, il commence à être question du BIB (bonheur intérieur brut). Peut-être que cet angle de vue pourrait être une piste de réflexions.
N'est-ce pas là une question pour tout un chacun ?

Conclusion :

Après avoir pris connaissance en détail du budget, nous, membres de la commission des finances, nous nous sommes demandé s'il fallait augmenter ou diminuer ce déficit budgété pour l'année 2022 en fonction de l'évolution et des besoins actuels. Finalement, à l'unanimité de ses membres, la commission vous demande Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BEX

VU	le préavis municipal n°2021/18 et ses pièces annexes, relatif au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements ;
OUÏ	le rapport de la Commission des finances ;
CONSIDERANT	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'adopter le budget ordinaire pour 2022 comprenant :

Total de charges	Fr. 38 821 701.00
Total des revenus	Fr. 37 342 055.00
Excédent présumé des charges	Fr. 1 479 646 00

De prendre actes des budgets d'investissements communaux.

Pour la Commission des Finances

Bernard Pulfer